

## Rapport N° 272

### Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV)

Demande d'un crédit de CHF 140'000.- pour des travaux d'entretien

---

Nyon, le 22 août 2016.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mmes Yara Barrense-Dias, Michèle Miéville (en remplacement de M. Laurent Miéville), Josette Gaille, rapporteur et de MM. Luigi Altieri, Philippe Glasson, Dominique Karlen, Jean-Pierre Vuille et Christian Udasse, Président, s'est réunie le lundi 4 juillet 2016.

La Commission a entendu et remercie Monsieur le Municipal Claude Uldry ainsi que Monsieur Patrik Troesch, Chef de service.

En préambule, M. le Municipal explique à la Commission que ce bâtiment peut bénéficier d'une rénovation grâce à la mise en place du programme EPIQR. Il s'agit d'une liste établie pour chaque bâtiment communal indiquant quels sont les travaux à entreprendre pour leur entretien, sans avoir à attendre environ 30 ans comme cela se faisait avant. Il est à noter que ces travaux sont sous le contrôle du Service des bâtiments, sans recourir à des mandataires extérieurs, d'où une certaine économie et la maîtrise des coûts. Le 85 % des soumissions sont rentrées, les coûts sont garantis. Ces travaux seront adjugés à des entreprises nyonnaises, puisque hors des marchés publics, tout comme l'entretien des bâtiments prévu au budget.

Ce bâtiment, classé 3 au recensement architectural du canton de Vaud est sous protection de la Municipalité et non du canton de Vaud, il est donc important de bien l'entretenir. Il vaut mieux avoir des bâtiments qui ont fière allure et qui suscitent le respect. Ils sont moins la proie du vandalisme.

#### **Fenêtres**

Il y a 16 ans, lors des travaux de rénovation, il avait été décidé de conserver les fenêtres en l'état. Aujourd'hui il est possible de changer le simple vitrage par un double vitrage ce qui n'était pas le cas à l'époque. Ce bâtiment est très délicat à isoler, on se contente donc de changer les vitrages, ce qui représentera une économie de 27 %, soit 15000 KWh/an avec un équivalent d'environ CHF 2'250.- par année.

#### **Autres travaux prévus :**

- Protection contre la foudre : parafoudre et électrode de terre
- Peinture des volets
- Peinture des murs à l'intérieur
- Ponçage-huilage des parquets
- Pose d'une barrière pour rehausser les garde-corps et les mettre en conformité.
- Pose d'une barrière escamotable à l'entrée du parking Niedermeyer pour éviter que des voitures traversent le parc pour se rendre au bord du lac.

## Question

Ce bâtiment n'était pas prévu pour un conservatoire de musique. Est-il possible de prévoir une isolation des différents locaux à l'intérieur car il y a quelques problèmes phoniques lorsque les salles sont occupées. Il serait peut-être intéressant d'utiliser une partie des « Divers et imprévus » de ce préavis pour mener une étude acoustique et pour savoir ce qui pourrait être entrepris.

- Monsieur le Municipal s'étonne que les deux représentants de la Direction du COV n'aient pas fait part des problèmes acoustiques dans le bâtiment et de la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration dans ce sens. Ils ont formulé leurs demandes le 18 mai 2015 puis ont confirmé par courrier du 19.02.16 que les travaux prévus dans le préavis étaient toujours d'actualité.
- Il sera difficile de prélever sur « Divers et imprévus » car il peut y avoir des frais à supporter pour d'éventuels travaux à entreprendre dans le cadre de ce préavis. Les travaux d'insonorisation des salles de musique sont complexes et doivent comprendre des matériaux lourds, mais une étude préliminaire sommaire pourrait être faite.

## Conclusions

La Commission unanime se réjouit que le Service des Bâtiments prenne soin des immeubles de la Commune et songe à les entretenir régulièrement. Cette magnifique maison au bord du lac mérite toute notre attention.

Pour les travaux proprement dits, c'est une belle opportunité de profiter des nouvelles technologies qui permettent de poser des doubles vitrages aux fenêtres sans avoir à les changer et ce qui permettra d'éviter des pertes de chaleur et d'économiser de l'énergie.

Quant à la barrière à l'entrée du parking de la villa Niedermeyer, elle est indispensable pour éviter que des voitures empruntent le chemin pour aller se parquer au bord du lac.

La Commission est donc unanime pour recommander au Conseil communal d'accepter les conclusions du rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 272 concernant la demande d'un crédit de CHF 140'000.- pour des travaux d'entretien,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 140'000.- TTC pour financer des travaux d'entretien au bâtiment sis route de Genève 4 ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

La Commission :

ALTIERI Luigi,  
BARRENSE-DIAS Yara,  
GLASSON Philippe,  
KARLEN Dominique,  
MIEVILLE Michèle,  
VUILLE Jean-Pierre

GAILLE Josette (rapporteur)  
UDASSE Christian (président)